Conseil des droits de l’homme

26ème session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Timor-Leste**

Genève, le 3 novembre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Timor-Leste et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national. La Suisse salue la coopération du gouvernement du Timor-Leste avec la société civile dans l’élaboration de ce rapport.

Tout en notant l’action entreprise par le gouvernement pour réformer le système judiciaire, la Suisse reste préoccupée par le manque d’efforts du gouvernement pour traduire en justice les responsables présumés de crimes commis dans le passé et en générale pour lutter contre l’impunité. **La Suisse recommande au Timor-Leste de réviser le Code Pénal et le cadre législatif conformément au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et aux autres obligations internationales du Timor-Leste. En outre, la Suisse recommande au Timor-Leste de ratifier les amendements de Kampala au Statut de Rome.**

La Suisse salue les développements positifs depuis le premier cycle de l’EPU dans la lutte contre la violence domestique, notamment la rédaction en cours par le gouvernement d’un plan d'action national contre la violence sexuelle. Néanmoins, la Suisse s’inquiète que la loi contre la violence domestique ne soit pas conforme à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes. **La Suisse recommande au gouvernement du Timor-Leste de mettre en œuvre les recommandations faites en 2015 par le Comité de l’ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.**

Je vous remercie.